

Éthiopie

Nyikaw Ochalla
Alison Watson

Les peuples autochtones d'Éthiopie forment une part importante de la population du pays, estimée à 95 millions d'habitants. Environ 15 % sont pasteurs et vivent dans toute l'Éthiopie, mais surtout dans les basses terres éthiopiennes qui constituent environ 61 % du territoire national. Il faut aussi ajouter les communautés de chasseurs-cueilleurs, notamment celles établies dans la forêt de Majang (Majengir) dans la région-État [*kellel*] de Gambélla.

L'Éthiopie a le plus grand troupeau d'Afrique, appartenant principalement à des communautés pastorales dont les pacages et les parcours sont la cible privilégiée, ces dernières années, des investisseurs étrangers. La politique de villagisation du gouvernement éthiopien a entraîné l'éviction de nombreuses communautés de pasteurs-éleveurs de leurs pâturages traditionnels. De plus, l'accès des peuples autochtones aux prestations de santé et à l'éducation primaire et secondaire, reste tout à fait insuffisant. Aucune législation nationale ne les protège, en outre l'Éthiopie, qui n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT, n'était pas présente lors du vote sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA).



En 2014, aucune mesure législative nationale n'a été prise en vue d'améliorer la protection offerte aux peuples autochtones d'Éthiopie. Bien au contraire, on n'a moins eu recours aux mécanismes de consultation existants, suscitant l'inquiétude de nombre d'organisations internationales soucieuses des droits humains¹. Cette absence de consultation doit être replacée dans un contexte plus large d'utilisation par le gouvernement éthiopien des lois anti-terroristes pour restreindre la liberté d'expression. Ces soucis se confirment avec l'arrestation de six membres du groupe du blog critique « Zone 9 » et trois autres journalistes en avril 2014².

L'accaparement des terres

Un élément clé dans la détérioration de la situation des peuples autochtones d'Éthiopie est la mise en œuvre de la politique d'« accaparement des terres » qui incite les entreprises étrangères à louer de vastes domaines fonciers au gouvernement éthiopien en échange d'investissements importants. Depuis 2008, lorsque la menace d'une crise alimentaire mondiale a considérablement accru la demande mondiale de terres de culture, le gouvernement éthiopien a loué, dans tout le pays, des millions d'hectares de terre aux investisseurs agricoles, tant étrangers que nationaux. Le gouvernement éthiopien a déclaré que ces investissements de cette nature sont nécessaires à la garantie de la sécurité alimentaire. On considère également que cette politique est un facteur important de la stratégie de développement de l'Éthiopie car elle rend « productives » les terres, étiquetées « sous-utilisées ». Toutefois, une grande partie de ces terres ne sont pas, en réalité, sous-utilisées mais sont, en fait, utilisées par les pasteurs dont les droits d'usage sont constamment violés. En outre, les nouveaux baux de location n'entraînent pas nécessairement un meilleur usage de la terre qui puisse améliorer la sécurité alimentaire car, en fait, on y fait pousser peu de vivriers. Au contraire, ces fermes agro-industrielles produisent surtout une gamme de spéculations non-alimentaires telles les fleurs ou des denrées alimentaires destinées à l'exportation. Ainsi par exemple, à la fin de 2014, la firme *Saudi Star Agricultural Development* a annoncé son intention d'investir 100 millions de dollars dans le *kellel* de Gambélla en Éthiopie pour y faire pousser du riz. Or, le riz n'étant pas un aliment de base pour les Éthiopiens, donc l'écrasante majorité du riz produit sera vendu hors du pays.

Le gouvernement éthiopien souligne qu'un tel investissement se traduit des possibilités d'emploi pour les habitants des basses terres, mais la majorité des emplois dans ces exploitations est allée à des habitants des « hautes terres » qui les ont quittées pour trouver du travail. Cette migration a également augmenté le risque de tensions ethniques comme on l'a déjà constaté dans le *kellel* de Gambélla et dans la basse vallée de l'Omo.

La villagisation

Une des conséquences de la politique foncière du gouvernement éthiopien est la continuation de la politique de villagisation qui vise à réinstaller les habitants des régions rurales — le plus souvent des peuples autochtones — et les regrouper afin qu'ils disposent d'un meilleur accès aux services de base, comme l'eau potable et les services médicaux et scolaires. En réalité, toutefois, ces aménagements manquent et la plupart des communautés regroupées n'ont que trop peu de nourriture pour la population qui y vit maintenant. Beaucoup de ceux qui tentent de retourner à la terre qu'ils ont quittée, afin d'y re-

prendre leur mode de vie antérieur, l'ont trouvée louée et n'y ont plus accès. Les communautés autochtones ont été ainsi déplacées et privées de leurs moyens de subsistance traditionnels et de l'accès à leur environnement naturel, y compris l'accès à l'eau, aux pâturages, aux pêcheries, aux terres arables et aux ressources forestières.

Un besoin urgent de protection juridique et de respect du droit international

Les actions des militants et des ONG vers le gouvernement n'ont pas rencontré un accueil favorable : ils proposaient seulement l'adoption de mesures positives, juridiques et administratives, et la ratification de la Convention 169 de l'OIT et d'autres documents juridiques internationaux connexes qui protégeraient les membres les plus défavorisés et les plus pauvres de la société éthiopienne.

En outre, les évaluations de l'impact social sur les communautés pastorales et agro-pastorales, menées en 2014, ont confirmé l'existence de disparités entre les sexes, en particulier parmi les peuples autochtones dans les *kellel* Sud, Somali, Afar et *Oromiyaa*. Cette étude est basée sur une évaluation des moyens d'existence et des besoins socio-économiques de développement des communautés agro-pastorales dans quatre des régions du pays. La situation des femmes et des enfants autochtones est donc particulièrement grave car les femmes n'ont pas accès à la terre. En outre, ces communautés souffrent de niveaux élevés d'inégalité économique interne — ce qui augmente le risque de conflit tribal interne et au-delà des limites ethniques.

L'absence d'une politique ou d'un programme du gouvernement éthiopien qui prenne en compte les besoins et les spécificités du statut des peuples autochtones a encore aggravé leur situation. L'Éthiopie est un acteur politique-clé en Afrique et le deuxième pays le plus peuplé du continent. Il est incroyable qu'un acteur politique de ce poids n'ait pas tenté — en consultant les peuples autochtones du pays et leurs institutions représentatives — de mettre en œuvre des politiques et des programmes, qui soient en conformité avec le droit international des peuples autochtones en termes de réduction de la social et économique lacunes.

Au cours de la session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples — qui devait se tenir en Gambie en décembre 2014, mais qui fut reportée — le rapport du gouvernement éthiopien en disait peu sur le statut et la protection des peuples autochtones. Le rapport a donc largement ignoré les inquiétudes exprimées à propos des droits de l'homme chez les peuples autochtones de la basse vallée de l'Omo, de Gambélla, du Benishangul Gumuz, d'Afar, de Somali et d'*Oromiyaa* — toutes régions soumises à la politique de cession à bail des terres et du programme villagisation, lancés par le gouvernement. Il est important qu'un tel rapport reflète la réalité de la situation des communautés autochtones plutôt qu'il ou ignore leurs besoins de développement et d'amélioration de leurs droits.

Une forte mobilisation est nécessaire

Pour promouvoir des droits des peuples autochtones en Éthiopie dans l'avenir, il est donc important de lancer un large mouvement participatif, à l'échelle nationale, qui serait en mesure de veiller à ce que le sort des peuples pastoraux et agro-pastoraux soit considéré comme faisant partie des politiques gouvernementales-clés et des programmes. Il manque dans le pays des mécanismes formels au sein desquels soient examinées

ces questions, alors que des restrictions légales sur la liberté d'association et d'expression, l'en empêchent. Ceci en dépit du fait que la Constitution éthiopienne — bien que manquant de dispositions claires directement liées aux peuples autochtones — ne comprend pas de disposition concernant les besoins de développement des communautés pastorales. Toutefois, malgré tout, les perspectives d'ensemble pour le mouvement national des peuples autochtones sont prometteuses.

Un consensus s'est s'établi entre différents groupes et les peuples autochtones de différentes régions de l'Éthiopie au cours d'une réunion, tenue l'année dernière, pour discuter plus à fond des impacts, sur leurs moyens de subsistance, des violations croissantes des droits de l'homme et des politiques de confiscations de terres. Il est prévu qu'un suivi de la discussion se tiendra afin de mettre à jour les travaux du groupe sur les développements dans le pays et d'examiner le moyen de travailler ensemble pour s'attaquer à ces questions. Avec le soutien des organisations internationales, et si le gouvernement avait une vision plus positive, les communautés marginalisées du pays seraient en mesure d'envisager un avenir meilleur.

Nyikaw Ochalla, directeur d'Anywaa Survival Organisation, travaille sur les droits fonciers des peuples autochtones et la protection de leurs droits humains fondamentaux et de leur dignité.

Alison Watson, professeur de Relations internationales à l'Université St. Andrews en Écosse, travaille sur la question des droits des peuples autochtones en Afrique de l'Est et en Amérique du Nord.

*Source : IWGIA Indigenous World 2015
Traduction de l'anglais par **Alain Gascon**
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique*

Notes et références :

¹. Human Rights Watch (HRW) <http://www.hrw.org/news/2015/02/23/world-bank-address-ethiopia-findings>.

². Befekadu Hailu, Natanael Feleke, Mahlet Fantahun, Atnaf Berahane, Zelalem Kiberet, Abel Wabela, Edom Khassay, Tesfalem Waldyes et Asmamaw Hailegeorgis ont été arrêtés.